

02-10-2018 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 2 octobre 2018, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #2: Monsieur Richard Fournier
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Absent:
Siège #1: Monsieur Réjean St-Laurent

Tous formant quorum sous la présidence du maire Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2018
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) -----
6. Invitations
 - a) La Fête des Moisons
 - b) Souper show
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Les Grands Amis de la Vallée
 - b) Jeunesse j'écoute
8. Rapport sommaire au 30 juin 2018
9. Conseil jeunes et son maire 2018-2019
10. Sport de glisse Val-D'Irène 2018-2019
11. Décompte progressif des travaux exécutés – RIRL
12. Décompte progressif des travaux exécutés - TECQ
13. Soumission - déneigement des cours municipales 2018-2019
14. Soumission - contrat fournaise 2018-2019
15. Soumission Bélanger paysagiste
16. Suivi de dossiers
17. Questions de l'assemblée
18. Levée de la réunion

189-18

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

190-18

Adoption du procès-verbal

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le procès-verbal du 10 septembre 2018 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

191-18**Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Camping MND (petite caisse), inventaire fermeture	6.85
Télus, camping au 10 septembre 2018	65.65
Hydro-Qc, #695502057064, éclairage public	185.14
Petite caisse, #143672, médiaposte (déneigement cours mun.)	32.30
Bélanger Jean-Paul, #90, dépl. débat des candidats Amqui	28.80

COMPTES NON PAYÉS

Aménagement Lamontagne, #25929, abat-poussière	4 139.10
Bonichoix, #957855-958342, renc. Testament et art. nett	100.74
Côté Gilles, #1, hon. démanteler la hotte CPÉSTP	80.00
Clérobéc, #26826-26827-26956-2716527270, mat. divers	389.62
Conciergerie d'Amqui, #150204-150203, collectes sept 2018	1 274.37
Ébénisterie B. Côté, bureau et 2 étagères biblio	1 437.19
Ent. Clermont Gauvin, #441, 85 cordes de bois de chauffage	11 238.81
Ent. Jean & Proulx, #4720, percer trou ciment station pompage	632.36
Ent. Plourde, #1057366, essence	103.00
Ent. Yvon D'Astous, #5289, nivelage	1 652.77
Exc. M. Perreault, #4665, pelle rép. valve eau (295 Principale)	229.95
Kopilab, #2300049, photocopieur	183.70
MRC Matapédia, #19836, hon. plan. stratégique (RIRL et TECQ)	810.95
MRC Matapédia, #19849-19887, mise à jour et dépôt du rôle	999.26
Petite caisse, #143716-143760, 2 médiapostes	49.25
Plan-Net, #333, plan agrandissement garage	373.67
Sonic, #199-200, huile à chauffage	3 082.02
Télus, Hôtel de Ville au 28 septembre 2018	228.75

192-18**Fête des Moissons 2018**

Proposé par Micheline Morin et résolu que le conseil mandate et autorise Jean-Paul Bélanger, maire, à représenter la municipalité lors de la Fête des Moissons qui aura lieu le 11 octobre prochain à compter de 17h à Albertville. La municipalité s'engage à rembourser les frais de déplacement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité

193-18**Souper show**

Proposé par Richard Fournier et résolu que le conseil mandate et autorise Jean-Paul Bélanger, maire et Micheline Morin, conseillère, à représenter la municipalité lors du souper show qui aura lieu le 3 novembre prochain à St-Moïse. La municipalité achètera deux billets totalisant un montant de 50\$ et s'engage à rembourser les frais de déplacement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

194-18**Les Grands Amis de la Vallée**

Proposé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 25\$ à l'organisme Les Grands Amis de la Vallée afin de les aider financièrement pour la réalisation d'ateliers destinés aux familles dans le besoin. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

195-18

Jeunesse l'écoute

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de donner à l'organisme "Jeunesse J'écoute" un montant de 25\$ pour l'année 2018. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

RAPPORT SOMMAIRE AU 30 JUIN 2018

Revenus: 383 161.39

Dépenses (fonctionnement et investissement: 270 515.25

196-18

Conseil jeunes et son maire 2018-2019 École Ste-Marie de Sayabec

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal accepte de participer conjointement avec la municipalité de Sayabec afin de collaborer financièrement au budget annuel du conseil Jeunes et son maire de l'école Ste-Marie de Sayabec par un montant de 250\$. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

197-18

Sport de glisse Val-D'Irène 2018-2019

Proposé par Normand St-Laurent et résolu par le conseil municipal que la municipalité remboursera, sur présence de facture, une passe par personne qui ira faire une journée de sport de glisse en 2018-2019. Si la personne a une carte de saison, elle pourra également se faire rembourser une journée. La municipalité ne paiera pas pour la location d'accessoire. Un médiaposte sera envoyé à chaque adresse civique afin d'informer la population. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

198-18

Décompte progressif des travaux exécutés - RIRL

Considérant que le décompte progressif #2 est de 174 162.30\$ taxes comprises pour le deuxième décompte concernant les travaux de voirie rue Principale et de l'Église, dans le cadre du RIRL;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu par le conseil municipal que le paiement de 174 162.30\$ taxes comprises soit remis à Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. Le conseil autorise la directrice générale à signer, si nécessaire, les documents concernant le décompte #2. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

199-18

Décompte progressif des travaux exécutés - TECQ

Considérant que le décompte progressif #2 est de 45 516.65\$ taxes comprises pour le deuxième décompte concernant les travaux de voirie rue de l'Église dans le cadre de la TECQ;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu par le conseil municipal que le paiement de 45 516.65\$ taxes comprises soit remis à Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. Le conseil autorise la directrice générale à signer, si nécessaire, les documents concernant le décompte #2. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

200-18

Soumissions - Déneigement des cours municipales 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation pour le déneigement des cours municipales de la saison 2018-2019 a été lancée le 12 septembre dernier et que l'ouverture des soumissions a été faite le 2 octobre à 15h31;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été déposées et qu'après analyse, celles-ci sont conforme;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées sont celles de Monsieur Alain Boulanger et Monsieur Anicet Fournier et que leurs soumissions sont détaillées comme suit:

- M. Alain Boulanger, déneigement forfaitaire: 3 350.00\$ plus taxes; déneigement à l'heure: 70.00\$/h plus taxes.
- M. Anicet Fournier, déneigement forfaitaire: 2 570.00\$ plus taxes; déneigement à l'heure: 55.00\$/h plus taxes.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu que le conseil municipal accepte la soumission de monsieur Anicet Fournier. L'entrepreneur devra effectuer le déneigement tel que le contrat le spécifie. Jean-Paul Bélanger, maire et Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

201-18

Soumission – contrat fournaise

Considérant que l'ouvrage est donné de gré à gré à Monsieur Jean-Pierre Lagacé pour le remplissage du convoyeur et le transport de baril de cendre;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de celui-ci est de 4 500\$ plus taxes pour la période de chauffage du 15 octobre 2018 au 17 mai 2019 et que le taux horaire est de 50\$ de l'heure pour le chauffage hors saison, s'il y a lieu.

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de monsieur Jean-Pierre Lagacé et qu'une entente sera signée entre les 2 parties concernant des critères et spécifications à l'emploi. Monsieur le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ladite entente. En voici un extrait.

1. LES DEUX PARTIES S'ENGAGENT AUX CONDITIONS SUIVANTES LORS DE LA SAISON DE CHAUFFAGE, SOIT DU 15 OCTOBRE 2018 AU 17 MAI 2019:

- a. LA MUNICIPALITÉ s'engage à payer le montant total de 4 500\$ plus les taxes applicables pour la saison de chauffage de 2018-2019.
- b. Si besoin hors-saison LA MUNICIPALITÉ s'engage à payer l'entrepreneur au taux de 50\$/heure.
- c. L'ENTREPRENEUR s'engage à déposer le bois sur le convoyeur;
- d. L'ENTREPRENEUR s'engage à aller porter la cendre sur le terrain à côté du cimetière.

2. SPÉCIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES À L'ÉGARD DE L'ENTREPRENEUR

- a. arriver à l'heure telle qu'entendu avec madame Jessy Boulanger, employée municipale;

- b. avoir une assurance responsabilité et en donner une copie à la municipalité avant le 10 octobre 2018;
- c. réparer tous bris des infrastructures municipales occasionnés par sa machinerie ou lui-même;
- d. ne pas ajouter un prix de déneigement pour sa machinerie;
- e. en aucun cas, l'entrepreneur peut changer les procédures actuelles de fonctionnement sans l'autorisation écrite de la municipalité.

3. **RÉPRIMANDES OFFICIELLES**

- a. La Municipalité pourra exprimer son insatisfaction à l'entrepreneur de façon officielle par l'émission d'avis de défaut à cet effet. Ces avis devront être faits sous forme de lettre signé par la directrice générale et le maire et mentionner les éléments suivants:
 - qu'il s'agit du premier, deuxième, troisième... avis de défaut;
 - les reproches à l'entrepreneur;
 - les correctifs à apporter;

4. **DÉFAUT D'EXÉCUTION ET PÉNALITÉS**

a. Défait d'exécution

Si l'entrepreneur néglige de procéder ou ne procède pas avec une diligence suffisante à remplir le convoyeur et transporter la cendre conformément à la présente entente, la Municipalité de Saint-Cléophas, pourra soustraire des paiements dus à l'entrepreneur ou en obtenir le remboursement de toute autre façon.

En aucun cas, la Municipalité n'est tenue de dédommager l'entrepreneur pour les inconvénients et dommages résultant de ces actions.

b. Pénalités

Au deuxième avis écrit de défaut et pour chacun des avis suivants dont il est fait mention à l'article 3 des présentes, la Municipalité imposera une pénalité de **cent dollars (100\$)** qu'il y ait eu intervention facturée de la Municipalité ou non.

5. **DURÉE DE L'ENTENTE**

La durée du contrat est en vigueur immédiatement, et ce, jusqu'à ce que le besoin de chauffage de la saison 2018-2019 soit nécessaire.

202-18

Soumission Bélanger Paysagiste

Proposé par Micheline Morin et résolu que le conseil municipal accepte la soumission de Bélanger paysagiste au coût de 16 938.98\$ plus les taxes applicables, concernant l'aménagement du parc intergénérationnel. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

203-18

Demande d'autorisation et nettoyage des tranchées

Considérant qu'à la fonte des neiges il y a des problématiques lors de l'écoulement des eaux dans les secteurs des résidences situées au 345, 403 et 425, rue principale;

Considérant que la municipalité s'engage à nettoyer et creuser aux endroits nécessaires afin que l'écoulement des eaux se fasse sans dommage;

Par conséquent il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal mandate Katie St-Pierre et/ou Jessy Boulanger pour ce qui suit:

- Qu'une demande d'autorisation soit acheminée à Madame Gina Poirier pour que l'entrepreneur puisse circuler sur son terrain afin d'effectuer les travaux chez Monsieur Marc Alain;
- Qu'une demande d'autorisation soit acheminée à Monsieur Denis Turcotte pour que l'entrepreneur puisse circuler sur son terrain afin de creuser et nettoyer son fossé;
- Qu'un entrepreneur nettoie le fossé mitoyen entre Madame Suzanne Santerre et le stationnement appartenant à la municipalité ainsi que le fossé derrière la propriété de celle-ci jusque chez Madame Gaétane Fortin approximativement.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

204-18

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon et résolu par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures cinq minutes (20h05). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Dir. gén / sec.-très

